

terre sèche criblée, et les privés à la terre, fournis d'une épaisse couche de semblable terre.

(Note.) L'Inspecteur Général des Prisons du Bengal rapporte que le système à la terre sèche fonctionne avec succès. Il donne deux avis fondés sur l'expérience acquise dans les Prisons du Bengal, savoir : (i) que la terre employée ne doit pas être de la glaise, et devrait contenir beaucoup de matière organique ; (ii) que si la quantité de terre employée est moindre que la quantité prescrite, ou si la terre employée une fois est employée de nouveau sans avoir été suffisamment séchée, ou si une trop grande quantité de terre imprégnée est employée sur le terrain contigu à la prison, il y a grand danger que des maladies en résultent.

L'Editeur croit devoir faire observer que les détails qui précèdent sont extraits du Digeste et Sommaire d'informations concernant les Prisons dans les colonies, présenté au Parlement Britannique en 1867.

Dans le Sommaire qui y est donné des principales conclusions auxquelles on est arrivé au sujet de la *construction* des Prisons, le document d'où sont tirés les détails ci-dessus dit sous le titre "Construction" :

« Des détails du « système à la terre sèche » en remplacement des « privés liquides sont donnés dans l'appendice. Ce système est en « usage dans toutes les Prisons de l'Inde, quelques unes d'elles « contenant jusqu'à 2,000 prisonniers, et dans la Prison de Hulsdorp « à Colombo dans le *Ceylon*. L'Inspecteur Général des Prisons du « Bengal, rapporte que lorsque l'on prend les précautions néces- « saires, ce système réussit parfaitement et n'est pas dispendieux. »

Jusqu'à cette époque la question des lieux d'aisance a été non-seulement l'opprobre et la terreur des réformateurs sanitaires en général, mais elle a été la bête noire particulière des Architectes de Prisons et des Inspecteurs de Prisons. Pour quiconque a eu quelque relation avec les Prisons, soit comme résidents ou Inspecteurs, la présente découverte ne peut manquer d'être un bienfait inestimable, une immense économie de santé, d'argent et d'humeur.

La lettre ci-jointe d'un de nos Architectes de Prison les plus expérimentés en Canada, corrobore ce qui précède.

« Ottawa, 23 Octobre, 1868.

« E. A. MEREDITH, Ecuyer,
« Sous Secrétaire.

« MONSIEUR,

« J'ai examiné avec intérêt les pamphlets relatifs au privés à la « terre, que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; le système, dans « mon opinion, ne demande qu'à être connu pour être adopté dans « nos Prisons, Asyles et autres Institutions. Ayant comme Archi- « tecte, érigé plusieurs Prisons dans la Province d'Ontario, je suis « en état d'affirmer que les privés à l'eau qui s'y trouvent sont la